

### 2.1. Contexte

#### 2.1.1. Historique de désignation

La ZPS des Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre est un site où une dynamique agro-environnementale a été initiée depuis plus de 10 ans. Les actions mises en place (OLAE, CTE, CAD et aujourd'hui les MAET) sont issues d'une prise de conscience précoce de la richesse du territoire (chapitre 2.3). Cette richesse écologique et cette dynamique ont amené à la désignation du site au titre de la Directive « Oiseaux » le 3 novembre 2005.

#### 2.1.2. Périmètre retenu

Vingt-trois communes, toutes situées en Indre-et-Loire, sont concernées par la ZPS des Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre : Anché, Avoine, Azay-le-Rideau, Beaumont-en-Véron, Bréhémont, Candes-Saint-Martin, La-Chapelle-aux-Naux, La-Chapelle-sur-Loire, Cheillé, Chinon, Cinais, Couziers, Cravant-les-Coteaux, Huismes, Lignéres-de-Touraine, Rigny-Ussé, Rivarennnes, Rivière, La-Roche-Clermault, Saint-Germain-sur-Vienne, Savigny-en-Véron, Sazilly (cette commune n'est cependant concernée qu'à travers une toute petite section de Vienne relevant à la fois du périmètre du site et de son territoire communal), et Thizay (cf. annexe 2).

#### 2.1.3. Organisation du document d'objectifs

Les Préfets, assistés par les services déconcentrés de l'Etat (DIREN, DDAF,...), ont en charge l'élaboration des documents de gestion des sites Natura 2000 sur leur territoire. Pour élaborer ces documents, les Préfets pouvaient désigner, avant la Loi sur le Développement des Territoires Ruraux du 23 février 2005, un opérateur local par site (ce qui est le cas pour le site des Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre). Cet opérateur local devient ainsi le maître d'œuvre de la réalisation du DOCOB.

La **Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire** a ainsi été retenue comme opérateur local pour ce site.

Afin de réaliser ce travail par la concertation, la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire (CA 37) s'est associée au **Parc naturel régional Loire Anjou Touraine (PNR LAT)** et au **Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre (CPNRC)** dont le rôle est d'apporter conjointement une assistance technique et scientifique nécessaire à la bonne conduite du projet.

Ces 3 structures co-opérateurs capitalisent une **grande connaissance naturaliste du site et des enjeux spécifiques de conservation** mais également du **contexte humain et économique** propre au territoire des Basses Vallées, permettant ainsi d'avoir un maximum d'éléments nécessaires à la bonne mise en œuvre du développement durable dans cette zone.

## 2.2. Description physique du site

### 2.2.1. Localisation

Située à l'ouest du département de l'Indre-et-Loire, en plein cœur du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine, la zone Natura 2000 « Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre » s'étend sur 5 671 ha. Le site est séparé en deux noyaux correspondants aux fonds de vallées de ces deux rivières, avant leur confluence avec la Loire.



Figure 5 : Carte de localisation de la zone Natura 2000 « Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre » (Le portail du réseau Natura 2000, 2007)

Au niveau de la basse vallée de la Vienne, la zone s'étend de part et d'autre de la rivière, de la confluence (à Candes-Saint-Martin) jusqu'aux communes d'Anché et Sazilly en amont de Chinon. Elle est délimitée en largeur par les limites de la zone inondable lors des crues moyennes de la Vienne entre le coteau en rive gauche et le rebord du secteur bocager du Véron en rive droite.

L'Indre, quant à elle, se jette dans la Loire peu avant la Centrale Nucléaire de Production Electrique de Chinon située sur la commune d'Avoine. La zone Natura 2000 débute un peu plus en amont et s'étend jusqu'à Azay-le-Rideau à l'est et La-Chapelle-aux-Naux au nord-est.

### 2.2.2. Occupation des sols

Le site est en grande partie occupé par des prairies naturelles inondables exploitées par fauche ou pâturage. Ces prairies constituent, sur certains secteurs, des ensembles relativement homogènes et étendus (par exemple en rive gauche de la Vienne sur les communes de Saint-Germain/Vienne, Thizay ou Cinais). A d'autres endroits, la surface prairiale est entrecoupée de haies pour former des ensembles bocagers denses (c'est l'exemple du bocage du Véron ou de l'extrémité aval du val de l'Indre).





Prairie du Verdelet à Thizay  
(CPIE, 2007)



Secteur bocager de la vallée de l'Indre à Huismes  
(CPIE, 2007)



Haie double de frênes  
têtards en vallée de  
la Vienne (CPIE, 2007)

Dans d'autres secteurs, le système prairial est beaucoup plus morcelé avec une alternance de parcelles cultivées (maïs, tournesol) et de plantations de peupliers. Ce système est en particulier constaté dans la basse vallée de l'Indre et en amont du périmètre sur la basse vallée de la Vienne.

### 2.2.3. Topographie

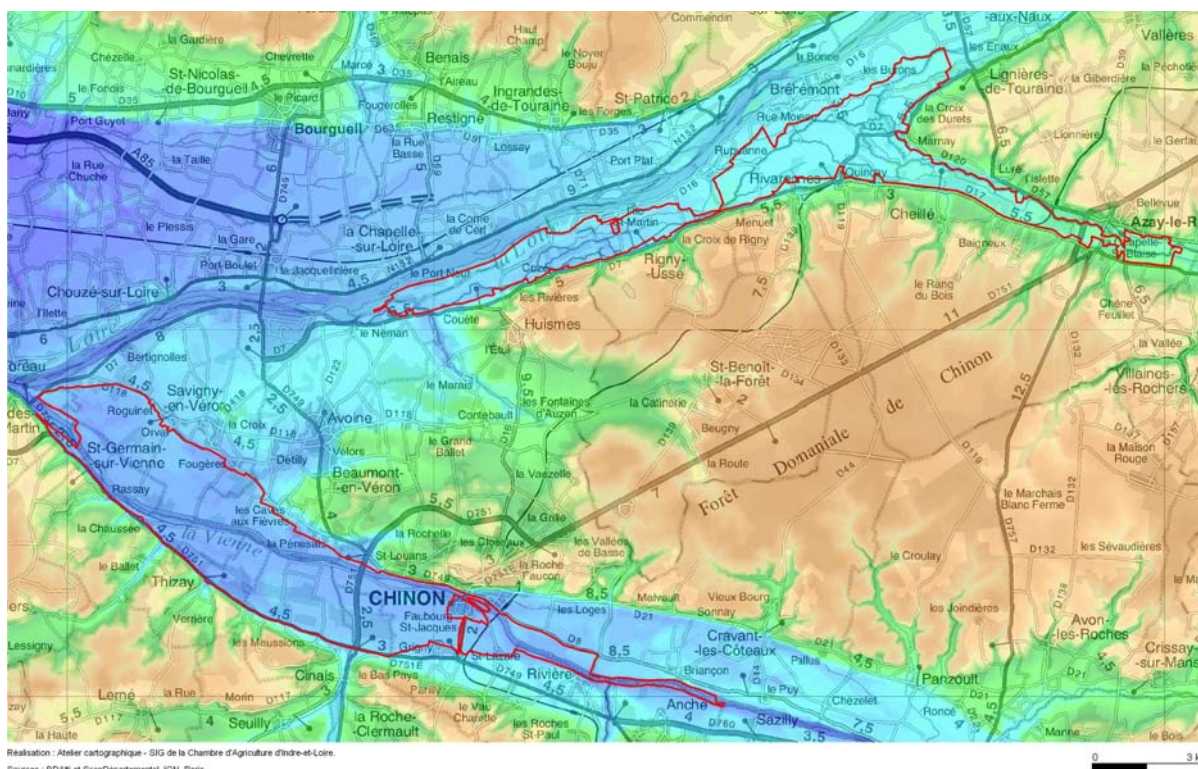


Figure 6 : Carte altimétrique de la zone Natura 2000 « Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre »  
(CA37, 2006)

Le périmètre se situe dans son ensemble en fonds de vallées inondables, que se soit pour la vallée de l'Indre ou celle de la Vienne. Le secteur de la basse vallée de l'Indre est plus haut que celui de la basse vallée de la Vienne. La confluence Indre-Loire est à une altitude de 30 m tandis que la confluence Vienne-Loire se trouve à 25 m au-dessus du niveau de la mer.

L'altitude maximale de la zone est de 55 m (au lieu-dit « La Touche » à La-Chapelle-Saint-Blaise) et l'altitude minimale est de 25 m (confluence Vienne-Loire).

## 2.2.4. Géologie

La quasi-totalité de la zone se trouve sur des alluvions modernes apportées par les deux cours d'eau. Au fil du temps, ceux-ci ont en effet creusé leur vallée en érodant les différentes couches géologiques préexistantes.

### ❖ Vallée de la Vienne

Le lit de la Vienne repose sur des alluvions modernes. Ces alluvions sont généralement limoneuses en surface mais sont essentiellement composées de sables grossiers micacés et de graviers. Vers la base, elles sont surtout constituées de silex et de galets de roches cristallines. Des horizons d'argiles noirâtres s'intercalent dans la formation.

Des sondages réalisés dans le lit même de la Vienne ont montré que les alluvions étaient entièrement sableuses et graveleuses et contenaient de gros galets (notice de la carte géologique établie par le BRGM<sup>16</sup>). L'épaisseur de ces alluvions peut atteindre 10 mètres.

Remarquons qu'à l'inverse de la Loire, la Vienne s'écoule dans une dépression géologique (synclinal), sur le substratum calcaire-marneux du Turonien inférieur (craie à Inocérames). La Loire s'écoule sur un anticlinal, directement sur les formations sableuses du Cénomani.

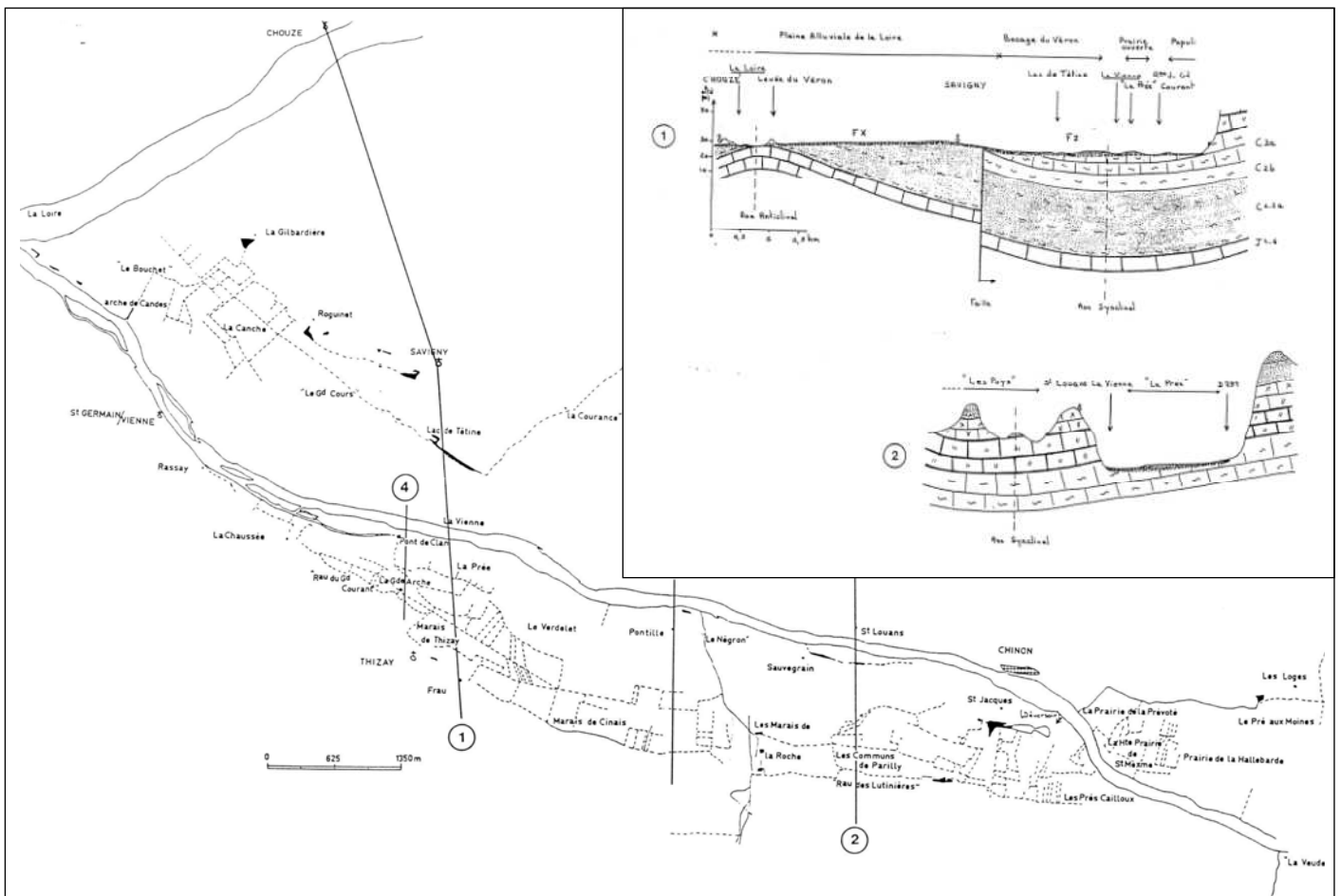


Figure 7 : Coupe géomorphologique schématique de la vallée de la Vienne en aval de Chinon (CPIE, 1994)

<sup>16</sup> BRGM : Bureau de Recherche Géologique et Minière.



## ❖ Vallée de l'Indre

Comme pour la Vienne, le lit de l'Indre repose sur des alluvions modernes. Celles-ci sont formées de sables fins mêlés d'argiles. On rencontre assez fréquemment des lits ou des lentilles de graviers et de galets. Leur épaisseur peut atteindre 5 mètres.

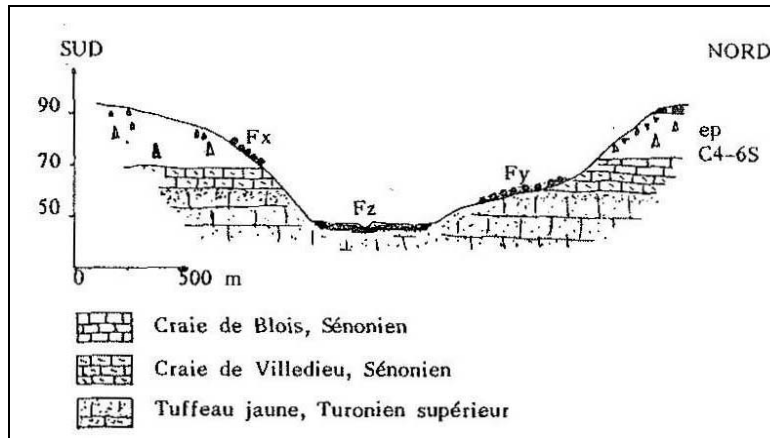


Figure 8 : Coupe géomorphologique schématique de la vallée de l'Indre en aval de Saché (BOUTIN, FROGER, 1990)

## 2.2.5. Pédologie

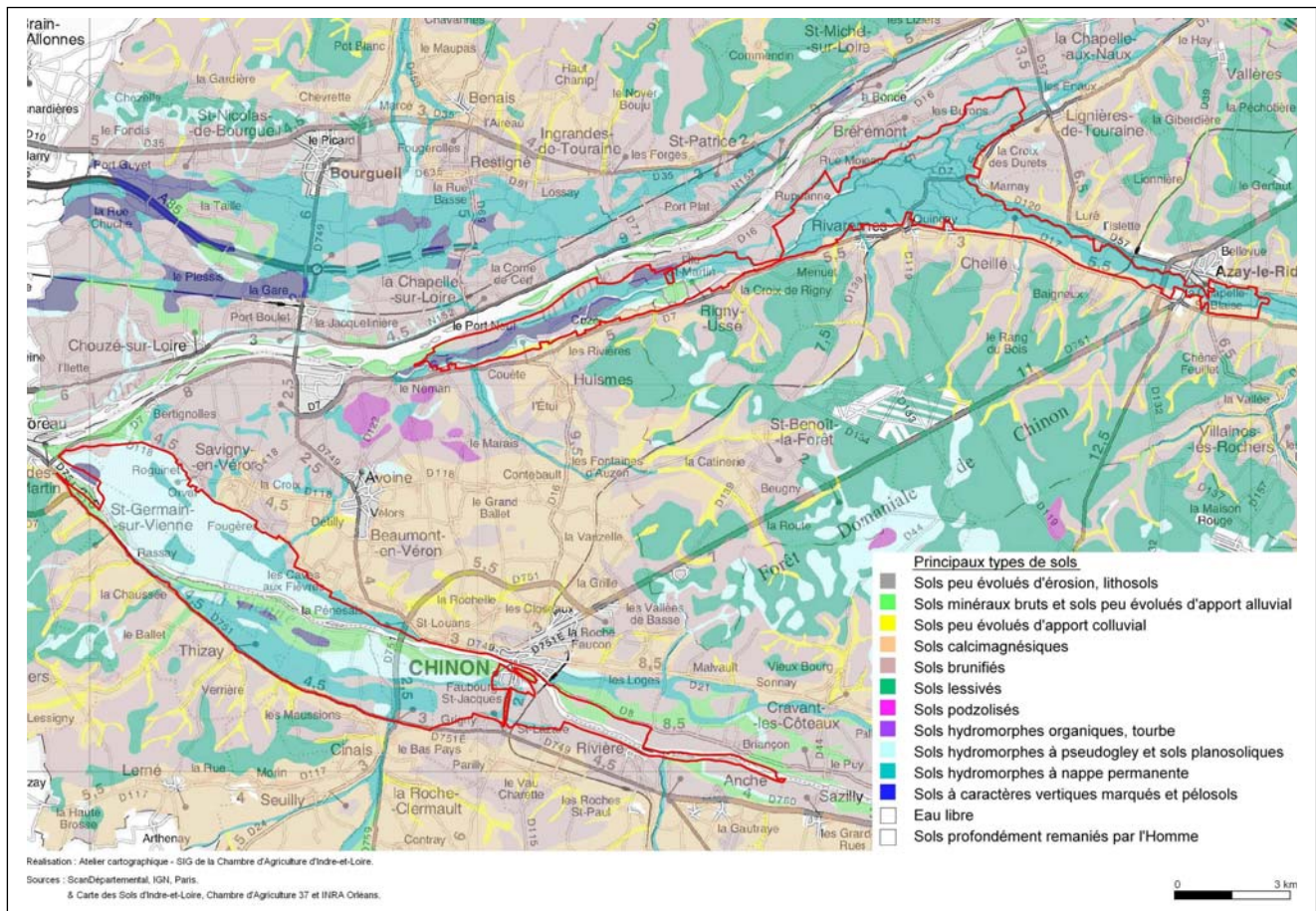


Figure 9 : Carte pédologique de la zone Natura 2000 « Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre » (CA37, 2007)

Au niveau de la vallée de la Vienne, dans la zone concernée par le périmètre Natura 2000, on trouve deux types principaux de sols :

- les **sols peu évolués d'apports alluviaux** que l'on retrouve dans le lit majeur de la Vienne fréquemment inondé. Leur texture est fine (limons argilo-sableux). On y retrouve quelquefois une fraction sableuse non négligeable témoignant de l'érosion des matériaux voisins.
- Les **sols hydromorphes à nappe permanente** que l'on retrouve dans la quasi-totalité du val en aval de Chinon. La texture du sol y est fine (limons argilo-sableux, argile). Le fait que la nappe soit peu profonde et que le drainage agricole soit la plupart du temps inexistant (absence d'exutoire) destine ces sols à rester des lieux humides où la ripisylve, les prairies et quelques peupleraies se partagent l'espace (exemple de « la Canche » à Savigny-en-Véron).

Au niveau de la vallée de l'Indre, on observe également 2 principaux types de sols :

- Les **sols hydromorphes à nappe permanente** formant, comme dans la vallée de la Vienne, des lieux humides. Il est tout de même intéressant de noter qu'ici, les limons sont argileux voire argileux lourds et que l'on observe des gleys proches de la surface (20-30 cm) qui dénotent une asphyxie du sol. Cet état de fait est préjudiciable à l'activité biologique en surface et notamment à l'agriculture.
- On trouve également des **sols calcimagnésiques** issus de l'érosion du plateau formé de roche mère calcaire.

## 2.2.6. Contexte hydrographique

### ❖ Une zone de confluences

L'originalité de la Touraine occidentale est de présenter un nombre important de confluences, entre la Loire et le Cher, l'Indre et la Vienne. Ces trois confluences étaient étroitement liées au point de vue hydrographique mais l'histoire s'est attachée à les dissocier.

Ainsi le Cher, dont le tracé fut modifié au milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle à des fins économiques (navigation), conflua à Rupuanne, soit bien plus en aval que sa confluence actuelle au niveau de Cinq-Mars-la-Pile. Le Cher communiquait avec l'Indre et, soutenu par le flot de la Loire, provoquait autrefois (avant la construction de la levée du Véron) la formation de courants de débordement qui allaient rejoindre la dépression latérale de la Vienne. L'ancien lit du Cher a été barré afin de ne pas donner libre passage aux eaux de la Loire en période de crue.

L'Indre conflue au Néman à une hauteur de 31 mètres NGF<sup>17</sup> et la Vienne coule à Chinon à 29 mètres NGF. Cette différence favorisait, à l'état naturel, la formation de courants de débordement orientés nord-est – sud-ouest. L'alignement de plusieurs plans d'eau (lac Jouan, lac Jamet) et le tracé de la Courance sont les témoins dans la topographie actuelle de cet ancien passage. Ce sillon est remblayé par les alluvions de l'Indre et la grande crue de 1846 n'a pu réutiliser ce chenal.

Aucun de ces cours d'eau n'a un comportement semblable du fait de la nature différente de leurs bassins versants (différences de débit, de pente, de longueur, d'alimentation...).

### ❖ La Vienne

L'écoulement de la Vienne en aval de Chinon présente une très faible pente (29 m NGF à Chinon et 28 m à Candès).

La Vienne a coutume de déborder une ou plusieurs fois chaque hiver. Elle recouvre ainsi une bonne partie des prairies qui la longent. La fréquence des crues s'explique par la confluence rapprochée avec la Loire, et les inondations par la faible altitude de la plaine alluviale par rapport au niveau moyen des eaux.

Les crues de la Vienne et de la Loire se produisent heureusement le plus souvent de manière décalée. Les crues les plus fréquentes sont celles de la Vienne. Entre chaque débordement, celle-ci

---

<sup>17</sup> NGF : Nivellement Général de la France : altitude basée à partir du « niveau zéro » pour la France métropolitaine.

ne réintègre jamais immédiatement son lit mais **stagne dans les prairies pendant plusieurs semaines**.

L'écoulement des eaux pluviales météoriques vers la Vienne se fait grâce à un réseau de fossés relativement dense. Ainsi, dans le Véron, l'évacuation organisée des eaux superficielles se traduit par la présence d'un important réseau de fossés qui aboutit à deux ruisseaux se jetant dans la Vienne : à l'ouest, le Bouchet et, à l'est, la Courance, qui se dirige vers le Lac de Tétine qu'il contourne au nord.

La plupart du temps, les eaux du cours cheminent parallèlement à la Vienne à travers les prairies bocagères. Peu avant la confluence, elles aboutissent au Bouchet qui draine les eaux de la pointe du Véron. Le quadrillage de fossés s'intensifie dans la partie méridionale du bas-Véron, à mesure que l'on descend progressivement vers la Vienne.

Ce quadrillage n'assure que difficilement le drainage des prairies humides situées à quelques mètres seulement au-dessus de l'étiage. L'eau stagne parfois longuement dans les secteurs les plus bas après la décrue. Il arrive qu'à la suite d'épisodes pluvieux, les fossés débordent alors même que la Vienne n'est pas encore sortie de son lit.

Sur la rive gauche, le réseau de fossés s'articule autour d'un émissaire principal, le « Grand Courant » qui s'écoule parallèlement à la Vienne dans une dépression latérale. Celui-ci se jette dans la Vienne aux environs du lieu dit « La Chaussée ». Un nombre important de petits fossés se greffe sur ce collecteur et permet d'assainir ce secteur.

La nappe alluviale est proche de la surface topographique. Elle est révélée par une grande densité de mares et de plans d'eau naturels appelés lacs ou fosses. Le toit du Cénomaniens constitué de marnes sert de soubassement imperméable. Il est révélé par des sources. Ce plancher étanche maintient la nappe alluviale pendant une bonne partie de l'année, ce qui permet de soutenir les étiages des différentes rivières.

Les variations du niveau aquifère sont importantes et le réservoir se remplit largement lors d'une saturation de la masse alluviale par les eaux météoriques. La nappe alimente la Vienne aux périodes de basses eaux tandis qu'elle est alimentée par le fleuve en période de hautes eaux. Son battement est d'environ 1,5 à 2 m. La surface piézométrique moyenne a une légère pente en direction du nord.

### ❖ L'Indre

Le périmètre Natura 2000 concerne le lit majeur de l'Indre, à partir d'Azay-le-Rideau jusqu'à la Loire. L'Indre est une rivière dont le bassin versant s'inscrit totalement en bassin sédimentaire. Son fonctionnement hydrologique est ainsi directement lié à la pluviométrie. Cette particularité explique la soudaineté et la brutalité des crues de cette rivière.

La faible compétence<sup>18</sup> de l'Indre se traduit par le fait qu'elle ne rejoint pas directement la Loire, mais qu'elle serpente plutôt le long du coteau sud et ce jusqu'à la confluence au Néman. Ce phénomène, allié aux alluvionnements de fines particules, renforce encore les **difficultés d'évacuation des eaux de crues**, prolongeant souvent les effets de submersion. Ces phénomènes influent bien évidemment sur la durée et la fréquence des inondations.

Une certaine régularité peut être observée dans son débit d'étiage car l'Indre est alimentée, tout au long de son parcours, par de nombreuses résurgences de nappes, entre autres celles des calcaires lacustres Berrichons et de Champagne.

---

<sup>18</sup> Compétence : aptitude plus ou moins grande d'un cours d'eau à transporter des matériaux.

## 2.2.7. Climatologie

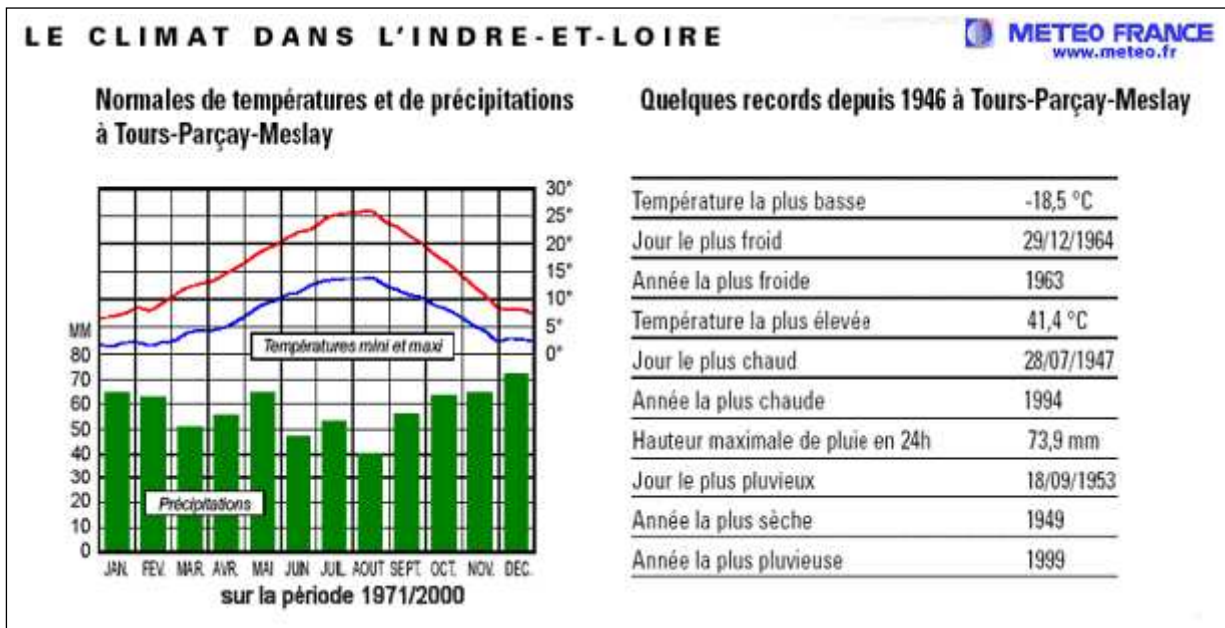


Figure 10 : Données climatiques en Indre-et-Loire (Météo-France, 2003)

Les masses d'air, qui déterminent le climat de notre département, ont généralement une origine océanique. Au fur et à mesure qu'elles pénètrent sur le continent, leurs caractéristiques évoluent lentement. Le climat d'Indre-et-Loire est donc un climat océanique dégradé, caractérisé par des températures douces (11,1°C sur l'année) et une répartition régulière des précipitations entre 650 et 700 mm par an (Météo-France, 2003).

Il est aussi important de noter que malgré des précipitations moyennes de 679 mm/an en 165 jours sur l'Indre-et-Loire, cette donnée descend en-dessous des 600 mm/an dans la basse vallée de la Vienne.



## 2.3. Contexte local et périmètres réglementaires en vigueur

### 2.3.1. Patrimoine naturel et paysager

L'un des principaux intérêts du site repose sur la présence de prairies de fauche inondables et de la faune et la flore associées à une population de Râle des genêts (*Crex crex*). Cette espèce est en fort déclin au niveau mondial et dépendante pour sa reproduction et son alimentation, de milieux de prairies inondables gérés de manière extensive.

De nombreuses autres espèces nichent dans ces basses vallées, notamment la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), le Tarier des prés (*Saxicola rubetra*), etc. Une colonie de 30 couples de bihoreaux gris (*Nycticorax nycticorax*) est présente sur la commune d'Anché.

Le site est également une zone de nourrissage pour l'Aigrette garzette (*Egretta garzetta*), les Mouettes rieuse (*Larus ridibundus*) et mélanocéphale (*Larus melanocephalus*) ou encore la rare Cigogne noire (*Ciconia nigra*).

La haute valeur avifaunistique de la ZPS sera largement développée dans la partie 5.

#### ❖ La vallée de la Vienne

Le vaste ensemble de milieux humides composé par l'important réseau de fossés, les nombreuses mares et les boires en bord de Vienne constituent un vaste réservoir en terme de biodiversité.

La végétation est nettement hygrophile aux abords des plans d'eau et des fossés (Fosse de Roguinet, de Raifault, du Pas de Goubert, Lac de Tétine,...). Tous ces milieux sont soumis à une submersion annuelle lors des crues. Par ailleurs, elles connaissent toutes une dessiccation<sup>19</sup> importante lors de leur exondation en période estivale. La richesse des étendues vaseuses alors découvertes favorise un maximum de diversité et de floraison estivale et automnale. **Ici, c'est l'instabilité du milieu qui contribue à faire sa richesse.**

D'autres plantes protégées ou patrimoniales sont présentes comme la Gratiolle officinale (*Gratiola officinalis*) protégée au niveau national, l'Hottonie des marais (*Hottonia palustris*) ou la Samole de Valérand (*Samolus valerandi*) protégées en Région Centre, ainsi que de nombreuses plantes d'intérêt patrimonial : l'Azolla fausse Filicule (*Azolla filiculoides*), le Potamot flottant (*Potamogeton fluitans*), l'Hydrocharide grenouillette (*Hydrocharis morsus-ranae*), le Cératophylle submergé (*Ceratophyllum submersum*), la Renoncule flottante (*Ranunculus fluitans*), la Laïche distique (*Carex disticha*), la Cardamine à petites fleurs (*Cardamine parviflora*), etc.

Outre cette richesse floristique, ces milieux humides abritent quantité d'amphibiens. On peut citer la Rainette verte (*Hyla arborea*), la Grenouille rousse (*Rana temporaria*), la Grenouille agile (*Rana dalmatina*), le Triton palmé (*Triturus helveticus*), le Triton vulgaire (*Triturus vulgaris*), le Triton crêté (*Triturus cristatus*)... Notons également la présence d'un crustacé rare, le Lépidure (*Lepidurus apus*), qui vit dans certaines fosses.

Les **boires** (bras morts) et francs bords de la Vienne abritent des groupements pionniers composés d'espèces qui colonisent les sables et les vases exondées, l'été. Ils appartiennent aux alliances phytosociologiques du *Nanocyperion flavescens*<sup>20</sup> et du *Bidention*<sup>21</sup> (deux habitats biologiques d'intérêt communautaire au sens de la Directive « Habitats »). La première, l'une des plus remarquables de la végétation ligérienne, regroupe un ensemble de plantes de petite taille telles que le Souchet de Micheli (*Cyperus michelianus*), le Souchet brun (*Cyperus fuscus*)... La seconde est constituée d'espèces caractéristiques des substrats composés de sédiments vaseux riches en sels ammoniacaux : le Bident tripartite (*Bidens tripartita*), la Patience d'eau (*Polygonum lapathifolium*), le

<sup>19</sup> Dessiccation : action de dessécher.

<sup>20</sup> *Nanocyperion flavescens* : communautés amphibies des vases exondées des grands fleuves à souchets

<sup>21</sup> *Bidention tripartita* : communautés de grandes héliophytes à *Bident tripartita* et à *Bident feuillu*

Rorripe amphibie (*Rorripa amphibia*)... A noter également la présence en bord de Vienne de la Pulicaria vulgaire (*Pulicaria vulgaris*), protégée en France.



Fritillaire pintade  
(*Fritillaria meleagris*)  
(CPIE, 2007)



Pigamon jaune  
(*Thalictrum flavum*)  
(CPIE, 2007)



Scille d'automne  
(*Scilla autumnalis*)  
(CPIE, 2007)

Le **lit mouillé de la Vienne** est par ailleurs fréquenté par de nombreuses espèces d'oiseaux des bords de Loire : Chevalier, Petit gravelot (*Charadrius dubius*), Sterne naine (*Sterna albifrons*), Sterne Pierregarin (*Sterna hirundo*) ainsi que par l'Hirondelle de rivages (*Riparia riparia*) qui s'établit en colonies dans les parois verticales des berges sableuses (Sazilly, Chinon, St-Germain-sur-Vienne), ou encore le Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*).

Le Castor d'Europe (*Castor fiber*) est présent en de nombreux endroits le long du cours de la Vienne. Notons également la présence de la Grande Mulette perlière (*Margaritifera auricularia*), une moule d'eau douce rarissime retrouvée en Vienne ces dernières années.

Enfin, les bras morts présents de part et d'autre du lit mouillé de la Vienne constituent des lieux de fraie pour la faune piscicole et en particulier pour le brochet.

La **partie strictement prairiale** est composée de prairies hygrophiles à mésophiles. Les prairies de fauche présentent une diversité d'espèces intéressantes et leur composition varie en fonction de l'humidité du sol. Notons la présence de stations importantes de Fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*), protégée en Région Centre. Ces prairies sont très colorées au printemps avec de nombreuses plantes à fleurs : Cardamine des prés (*Cardamine pratensis*), Renoncule âcre (*Ranunculus acris*), Lychnis fleur de coucou (*Lychnis flos-cuculi*), etc.

**Dans les secteurs les plus humides** (« le marais de Thizay » ou « la Canche »), l'hydromorphie importante du sol a favorisé l'implantation de groupements végétaux de type mégaphorbiaie, caractéristiques des vallées des grands fleuves. Ces milieux sont composés, entre autres, de la Guimauve officinale (*Althea officinalis*), du Pigamon jaune protégé en Région Centre, de la Salicaire (*Lythrum salicaria*) ainsi que de la Baldingère (*Phalaris arundinacea*), du Liseron des haies (*Calystegia sepium*), de la Potentille des oies (*Potentilla anserina*), du Pâturin commun (*Poa trivialis*), etc.



Tarier des prés  
(CPIE, 2007)

Ces milieux gorgés d'eau constituent des haltes pour de nombreux migrants :

- l'hiver : les vastes zones inondées constituent des zones de quiétude pour les anatidés hivernants tels les oies, les canards, les grues ;
- l'été : les prairies constituent l'habitat de reproduction de nombreuses espèces nichant au sol. Parmi celles-ci, on peut citer le Râle des genêts, le Tarier des prés, la Bergeronnette printanière (*Motacilla flava*), le Pipit farlouse (*Anthus pratensis*), la Caille des blés (*Coturnix coturnix*), l'Alouette des champs (*Alauda arvensis*), etc.

Le **maillage bocager du Véron**, avec son réseau dense de haies et ses doubles haies de frênes taillés en têtards, constitue une richesse supplémentaire. Les haies, vieux arbres et boisements humides abritent eux aussi des espèces végétales et animales remarquables comme la Chouette chevêche (*Athene noctua*) ou la Locustelle tachetée (*Locustella naevia*) pour les oiseaux, ou encore l'Orme lisse (*Ulmus laevis*) pour le règne végétal.

La Rosalie des alpes (*Rosalia alpina*), inscrite à l'annexe II de la Directive « Habitats », y est probablement présente ainsi que de nombreuses autres espèces d'insectes xylophages.

### ❖ La vallée de l'Indre

La basse vallée de l'Indre, même si elle a été davantage touchée que la basse vallée de la Vienne par le retournement des prairies, la mise en culture et la plantation de peupliers, reste encore une zone d'intérêt écologique majeur.

La **partie aval de la vallée de l'Indre**, sur la commune de Huismes notamment, comporte encore un intéressant complexe bocager. Comme dans le bocage du Véron sur la Vienne, l'ensemble constitué par les prairies, les fossés, les dépressions humides et les haies se traduit par une diversité biologique importante.

Les prairies fraîches (mésobydrophiles) et humides (hydrophiles) se retrouvent dans les stations en légère dépression, de texture plus limoneuse et plus régulièrement soumises aux remontées des eaux de nappe.

Dans cette mosaïque de milieux, on observe des espèces patrimoniales et protégées comme :

- la Gratiolle officinale et la Renoncule à feuilles d'ophioglosse (*Ranunculus ophioglossifolius*), protégées en France ;
- la Fritillaire pintade, la Samole de Valérand, l'Hottonie des marais..., protégées en Région Centre.

La présence de plantes signalées de longue date par le botaniste Tourlet resterait à confirmer : Renoncule à feuilles de lierre (*Ranunculus hederaceus*), Damasonium étoilé (*Damasonium alisma*), Zanichelle palustre (*Zanichellia palustris*), etc.

Dans les prairies les plus sèches, on trouve la Scille d'automne (*Scilla autumnalis*) protégée à l'échelle régionale et le Colchique d'automne (*Colchicum autumnale*).

La richesse avifaunistique de ce secteur est également remarquable avec, en dehors des espèces ayant justifié la désignation de la ZPS (espèces inscrites au FSD), un grand nombre d'espèces patrimoniales : le Tarier des prés, le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*), l'Oedicnème criard (*Burhinus oedicnemus*), le Pic noir (*Dryocopus martius*), la Cisticole des joncs (*Cisticola juncidis*), etc. Parmi les migrants, nous pouvons également citer la présence du Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*) en hivernage, du Busard cendré (*Circus pygargus*), du Milan noir (*Milvus migrans*), du Faucon hobereau (*Falco subbuteo*), etc.

La Chouette chevêche (*Athene noctua*), inscrite sur la liste rouge des espèces menacées, est également présente et niche dans les vieux arbres (Rocamora & Yeatman-Berthelot 1999 : classée en liste orange, comme l'Oedicnème criard).

Les **nombreux bras de l'Indre** qui s'anastomosent constituent par ailleurs des habitats de choix pour la faune piscicole et notamment pour le brochet. Dans les dépressions et sur les berges, on observe des lambeaux d'habitats boisés d'intérêt européen : aulnaie-frênaie, aulnaie marécageuse, etc.

En amont du périmètre, sur les communes de Bréhémont et la Chapelle-aux-Naux, **le Vieux-Cher** constitue un écosystème remarquable où la dynamique naturelle a repris ses droits.

Cet ancien bras actif du Cher est donc aujourd'hui une zone humide originale enserrée entre des levées et caractérisée par une variation importante du niveau des eaux au fil des saisons. En effet, en hiver ou au printemps, la lame d'eau est très importante. A l'étiage par contre, seule l'eau de la nappe alluviale affleure çà et là, formant un chapelet de mares.

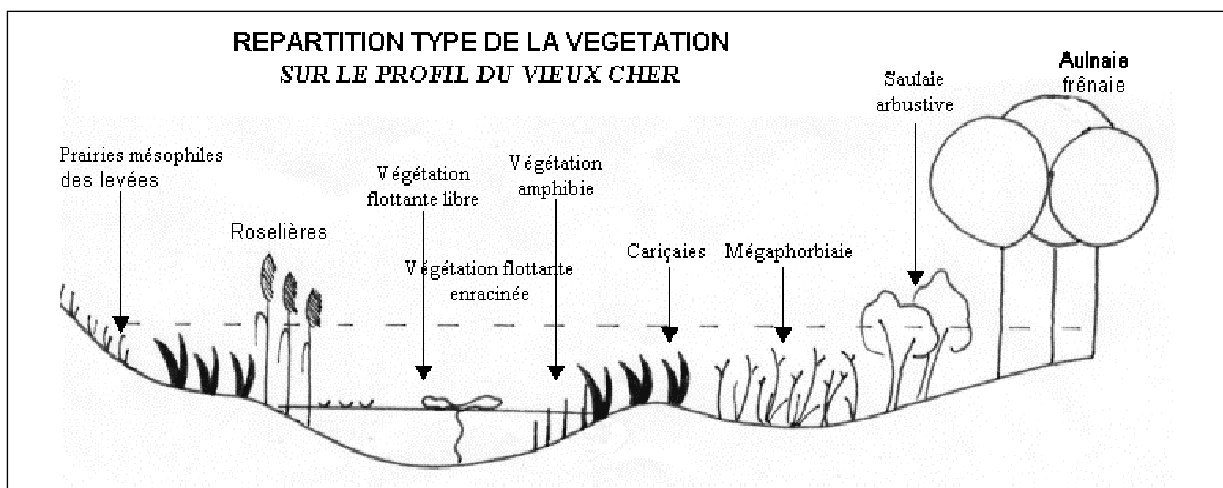


Figure 11 : Répartition type de la végétation dans le Vieux-Cher (CPIE, 2007)

On y recense encore quelques stations de plantes hydrophytes remarquables comme l'Utriculaire négligée (*Utricularia australis*), le Petit nénuphar (*Hydrocharis morsus-ranae*), l'Hottonie des marais, l'*Azolla* fausse-fougère (*Azolla filiculoides*), etc.

Parmi les groupements hygrophiles, signalons des roselières de Roseau commun (*Phragmites australis*) ou de Glycérie aquatique (*Glyceria maxima*). L'Iris des marais (*Iris pseudachorus*), le Populage des marais (*Caltha palustris*), comme la Lysimaque commune (*Lysimachia vulgaris*) sont caractéristiques des stations engorgées plus ou moins colonisées par l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*). Des plantes remarquables sont à signaler au sein de ces groupements : la Grande douve (*Ranunculus lingua*) protégée au niveau national, la Germandrée des marais (*Teucrium scordium*) et le Pigamon jaune – deux taxons<sup>22</sup> protégés en région Centre –, la Laïche élevée (*Carex elata*), la Laïche faux-souchet (*Carex pseudo-cyperus*), etc.

### 2.3.2. Périmètres d'inventaires

#### ❖ Les ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique)

« Lancé en 1982 à l'initiative du ministère en charge de l'environnement, l'inventaire des ZNIEFF est un outil de connaissance du patrimoine naturel de France. A ce titre, il constituera une des bases scientifiques majeures de la politique de protection de la nature de l'État, et particulièrement du ministère en charge de l'environnement, au cours des prochaines années<sup>23</sup> ».

Une ZNIEFF est un secteur du territoire national reconnu scientifiquement comme particulièrement intéressant sur le plan écologique. On distingue deux types de ZNIEFF :

- les **zones de type I** : secteurs d'une superficie en général limitée, caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux, rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. Ces zones sont particulièrement sensibles à des aménagements même limités.
- les **zones de type II** : grands ensembles naturels (massif forestier, vallée, plateau, estuaire...), riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

<sup>22</sup> Taxon : groupe d'organismes vivants qui descendent d'un même ancêtre et présentent certaines caractéristiques communes.

<sup>23</sup> Extraits choisis et réactualisés de la Circulaire n° 91-71 du 14 mai 1991 relative aux Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (Journal des maires, 2007).



## Portée de l'inventaire des ZNIEFF

Ce zonage a vocation à porter à la connaissance des aménageurs et des services de l'Etat l'existence d'un patrimoine naturel remarquable. Cela permet sa prise en considération lors de la conception et de l'instruction de dossiers d'aménagement divers.

Ainsi, un maître d'ouvrage doit nécessairement prendre en compte l'existence de cet inventaire. S'il ne le fait pas tout en étant informé de la présence d'une ZNIEFF, le projet risque de voir sa procédure administrative aboutir défavorablement ou faire l'objet d'un recours.

Toutefois, les ZNIEFF ne sont pas opposables aux tiers et ne constituent donc pas un classement réglementaire de protection du patrimoine naturel.

Actuellement, l'inventaire des ZNIEFF est en cours d'actualisation au niveau régional.

## Les ZNIEFF en Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre

Trois ZNIEFF de type I sont présentes sur la ZPS :

| ZNIEFF                                  | Communes   |
|---|--|
| Bocage du Véron                         | Beaumont-en-Véron, Candès-Saint-Martin, Saint-Germain-sur-Vienne, Savigny-en-Véron |
| Lac de Tétine                           | Beaumont-en-Véron, Savigny-en-Véron  |
| Fosses de la Gilbardière et du Roguinet | Savigny-en-Véron   |

Figure 12 : Liste des ZNIEFF présentes sur la ZPS des Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre (DIREN Centre, 2007)

### ❖ Les ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux)

Dans le cadre de la Directive « Oiseaux », la France a décidé d'établir un inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), sites majeurs qui hébergent des effectifs notables d'oiseaux sauvages d'intérêt européen.

Suite à un travail de recensement du nombre de couples pour les oiseaux nicheurs et du nombre d'individus pour les oiseaux migrateurs et hivernants, une version finale de l'inventaire ZICO a finalement vu le jour en 1992. Cet inventaire recense 285 ZICO couvrant l'ensemble des milieux naturels du territoire métropolitain dont :

- 107 sites d'importance mondiale,
- 170 sites d'importance européenne (UE et hors UE),
- 8 sites d'importance nationale.

## Portée de l'inventaire des ZICO

Tout comme les autres Etats membres, la France s'est engagée à désigner en ZPS, au titre de la Directive « Oiseaux », les sites nécessitant des mesures particulières de protection et de gestion pour conserver les populations d'oiseaux sauvages remarquables, en particulier ceux inscrits à l'annexe I de la Directive. Une grande partie des ZPS a été désignée à partir de l'inventaire des ZICO.

## Les ZICO en Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre

Deux ZICO sont présentes sur la ZPS.

La ZPS comprend en effet, une grande partie de la ZICO CE10 « Vallée de la Loire -confluence Loire-Vienne » mais également la ZICO CE11 « Basse vallée de l'Indre » dans sa totalité.

Ces deux ZICO, à haute valeur ornithologique, se caractérisent par un peuplement avifaunistique proche : nidification du Rôle des genêts, de la Pie grièche-écorcheur, de la Bondrée apivore, du

Busard Saint-Martin, du Pic noir, hivernage du Vanneau huppé, passage migratoire du Balbuzard pêcheur, etc.

| Nom de la ZICO   | Superficie | Intérêt ornithologique  |
|--|------------|---|
| CE10 « Vallée de la Loire-confluence Loire-Vienne »<br>(Groupe Ornithologique de Touraine, 1992) | 4 860 ha   | <b>Nicheurs</b> : Râle des genêts, Pie-grièche écorcheur, Héron cendré, Bondrée apivore, Busard Saint-Martin, Milan noir, Faucon hobereau, Oedicnème criard, Pic noir ;<br><b>Hivernants</b> : Vanneau huppé ;<br><b>Migrants</b> : Aigrette garzette, Bihoreau gris, Balbuzard pêcheur, Pluvier doré, Oie cendrée... |
| CE11 « Basse vallée de l'Indre »<br>(Groupe Ornithologique de Touraine, 1992)                    | 1 970 ha   | <b>Nicheurs</b> : Râle des genêts, Pie-grièche écorcheur, Bondrée apivore, Busard Saint-Martin, Oedicnème criard, Pic noir, Tarier des prés ;<br><b>Hivernants</b> : Vanneau huppé ;<br><b>Migrants</b> : Busard cendré, Milan noir, Faucon hobereau, Pluvier doré...   |

Figure 13 : ZICO sur le périmètre de la ZPS « Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre » (DIREN Centre, 2007)

L'étude d'actualisation des données ornithologiques de la LPO a été préalable à la consultation des communes et des EPCI de la zone, et a conduit au périmètre actuel de la ZPS.

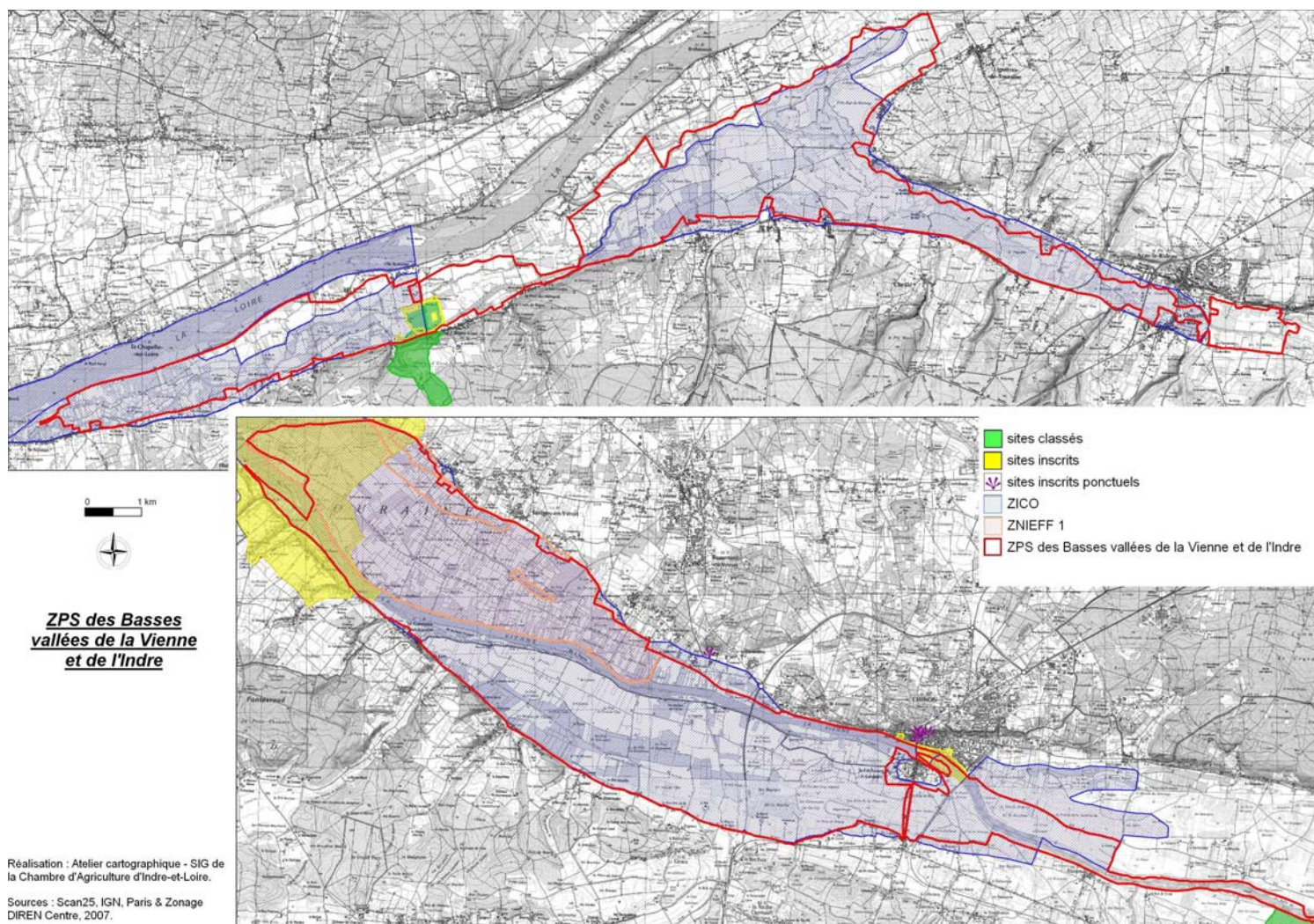


Figure 14 : Périmètres d'inventaire et de protection en Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre (CA37, 2007)

### 2.3.3. Périmètres réglementaires

#### ❖ Sites classés et sites inscrits

La loi du 2 mai 1930 (relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère), intégrée depuis dans les articles L.341-1 et L.341-22 du Code de l'Environnement, permet de préserver des espaces du territoire français qui présentent « un intérêt général du point de vue scientifique, pittoresque et artistique, historique ou légendaire ». Le classement (site classé) ou l'inscription (site inscrit) d'un site ou d'un monument naturel constitue la reconnaissance officielle de sa qualité et la décision de placer son évolution sous le contrôle et la responsabilité de l'Etat.

#### Sites classés

Le classement est une protection forte qui correspond à la volonté de maintien en l'état du site désigné, ce qui n'exclut ni la gestion, ni la valorisation. Généralement consacré à la protection de paysages remarquables, le classement peut intégrer des espaces bâtis qui présentent un intérêt architectural et sont parties constitutives du site.

La ZPS des Basses Vallées est directement concernée par 2 sites classés :

| Communes   | Désignation                      | Date de protection | Surf. totale du site / Surf. incluse dans la ZPS |
|------------|----------------------------------|--------------------|--|
| ANCHE      | Site du château des Brétignolles | 15/12/86           | 83 ha / 1 ha                                     |
| RIGNY-USSE | Abords du château de Rigny-Ussé  | 01/06/43           | 90 ha / 20 ha                                    |

Figure 15 : Sites classés sur le périmètre de la ZPS « Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre » (DIREN Centre, 2007).

#### Sites inscrits

L'inscription à l'inventaire supplémentaire des sites constitue une garantie minimale de protection. Elle impose aux maîtres d'ouvrage l'obligation d'informer l'administration, 4 mois à l'avance, de tout projet de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site. L'architecte des Bâtiments de France émet un avis simple sur les projets de construction et les autres travaux et un avis conforme sur les projets de démolition.

La ZPS des Basses Vallées est directement concernée par 3 sites inscrits.

| Communes  | Désignation                                     | Date de protection | Surf. totale du site / Surf. incluse dans la ZPS |
|---|---|--------------------|--|
| CANDES-ST-MARTIN, COUZIERS, CHOUZE/LOIRE, ST-GERMAIN/VIENNE, SAVIGNY-EN-VERON | Confluent de la Loire et de la Vienne           | 10/05/76           | 1358 ha / 360 ha                                 |
| CHINON  | Site de la Vienne                               | 15/06/42           | 31 ha / 10 ha                                    |
| RIGNY-USSE  | Plan d'eau des bras de l'Indre et Coteau d'Ussé | 01/06/43           | 12 ha / 12 ha                                    |

Figure 16 : Sites inscrits sur le périmètre de la ZPS « Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre » (DIREN Centre, 2007)

De plus, six sites inscrits se rencontrent en périphérie immédiate (< 2km) du site Natura 2000 des Basses Vallées :

| Communes          | Désignation                         | Date de protection | Surface totale du site |
|-------------------|-------------------------------------|--------------------|------------------------|
| BEAUMONT-EN-VERON | Château de Coulaïne et ses abords   | 07/02/44           | 0,3 ha                 |
| CANDES-ST-MARTIN  | Point de vue du Moulin de Candes    | 02/05/35           | 0,5 ha                 |
| CHINON            | Montée du château de Chinon         | 15/06/42           | 0,03 ha                |
| CHINON            | Abords du fort Saint-Georges        | 15/06/42           | 0,38 ha                |
| CHINON            | Quartier éboulé du coteau St-Martin | 15/06/42           | 0,16 ha                |
| CHINON            | Carrefour du Grand Carroi           | 22/05/42           | 0,55 ha                |

Figure 17 : Sites inscrits à proximité immédiate du périmètre de la ZPS « Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre » (DIREN Centre, 2007)

#### ❖ Autres périmètres réglementaires

Aucun parc national et aucun Arrêté de Protection de Biotope n'est recensé directement sur le périmètre de la ZPS. Un Arrêté de Protection de Biotope est néanmoins recensé à proximité du site au niveau des Puy du Chinonais sur les communes de Chinon et Beaumont-en-Véron.

### 2.3.4. Ressources en eau

#### ❖ Les Plans de Prévention des Risques naturels prévisibles d'Inondations (PPRI)

Un PPRI approuvé classe le territoire sur lequel il s'applique en 3 zones d'aléa (faible, fort et très fort) et assigne à chacune de ces 3 zones des réglementations, **opposables aux tiers**, plus ou moins contraignantes selon les niveaux de risque.

Dès la zone d'aléa faible, des contraintes à l'exploitation des terrains, des activités et des constructions pré-existantes sont présentes (réglementation sur la construction de nouveaux bâtiments, sur les extensions aux bâtiments existants, entretiens des parcelles, des clôtures, sens d'alignement des haies et vergers ...). Dans les zones à fort voire à très fort aléa, les réglementations peuvent aller jusqu'à l'interdiction stricte de toute évolution.

Ces plans ont une incidence sur les plantations notamment celles de peupliers, très présentes dans les basses vallées inondables<sup>24</sup>.

Le territoire de cette ZPS, situé par définition en zone de vallées, compte actuellement deux Plans de Prévention des Risques naturels prévisibles d'Inondations (PPRI) : l'un porte sur une portion de la Loire (PPRI « Val de Bréhémont – val de Langeais ») et l'autre sur l'Indre (PPRI « Vallée de l'Indre »). Sur la partie située en val de Vienne, une étude interne aux services de l'Etat (DDE 37) est actuellement en cours pour définir une première base de travail.

<sup>24</sup> cf. partie 4 – chapitre 2 sur la sylviculture.



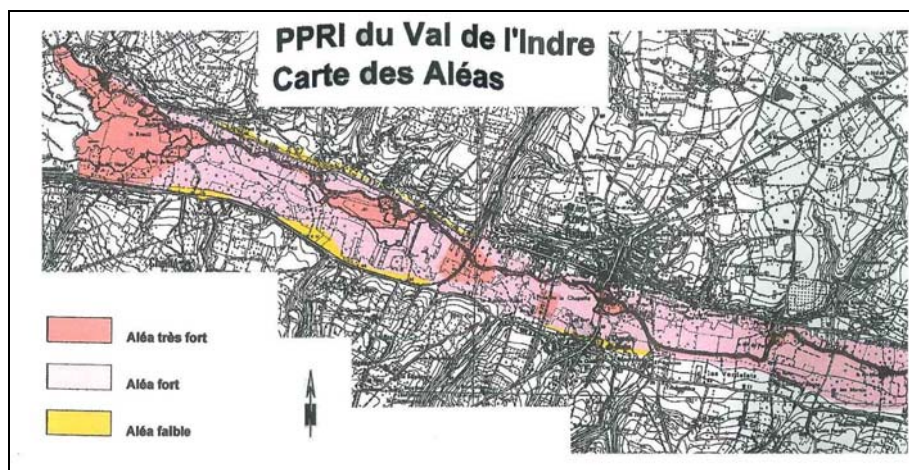


Figure 18 : Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'Inondations de la vallée de l'Indre (DDE37, 2005)

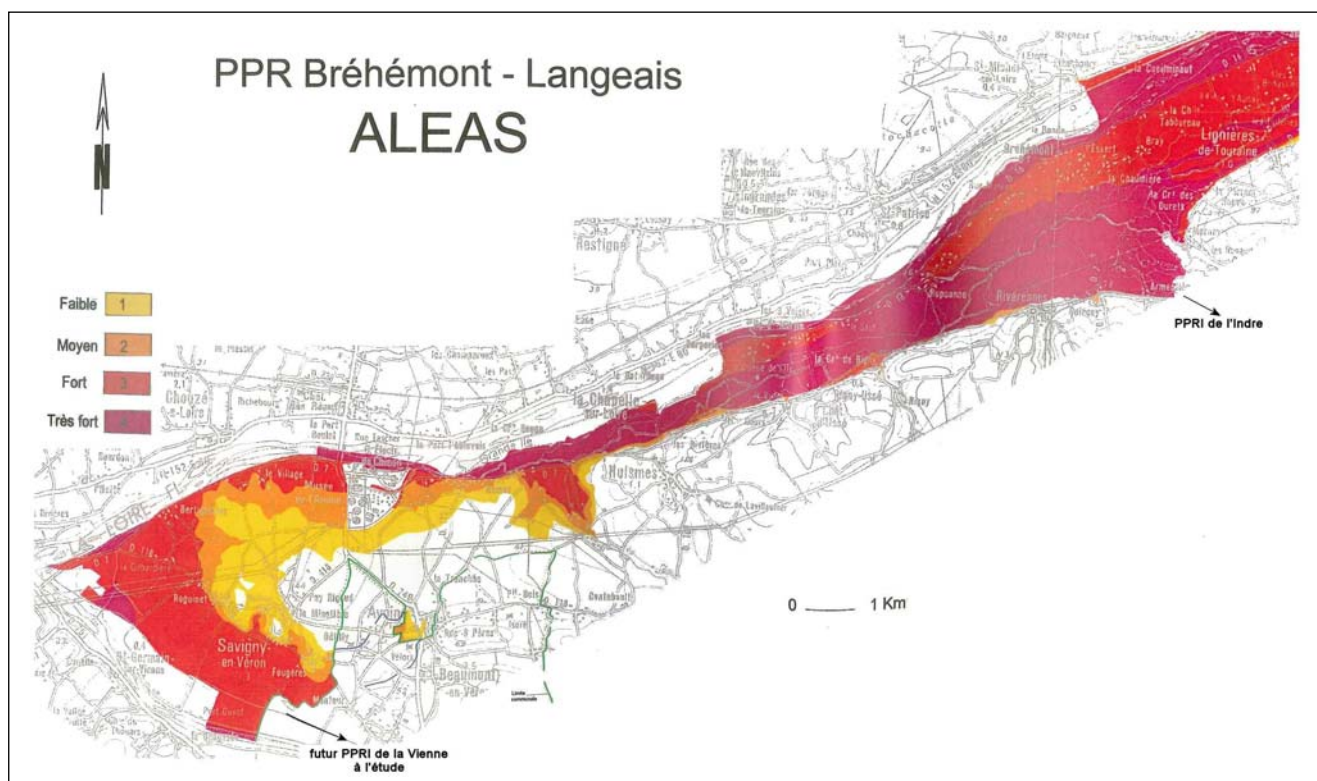


Figure 19 : Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'Inondations sur la portion de la Loire « Val de Bréhémont-val de Langeais » (DDE37, 2002)

❖ La protection des ressources en eau exploitées pour l'alimentation humaine

La préoccupation première, en matière de qualité des eaux d'alimentation et de santé publique, doit être la prévention. A ce titre, la protection de la ressource est indispensable car elle offre la meilleure fiabilité pour le consommateur. Elle est nécessaire pour éviter les pollutions accidentelles et limiter la pollution chronique.

Les périmètres de protection, rendus obligatoires par la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 pour tous les ouvrages ne bénéficiant pas d'une réelle protection naturelle, sont un élément indispensable de la politique de conservation ou de rétablissement de la qualité des eaux.

Les périmètres de protection sont constitués de deux ou trois zones à l'intérieur desquelles des interdictions ou des mesures de renforcement des réglementations générales sont édictées :

✓ le **périmètre de protection immédiate**, dans lequel les terrains sont acquis en pleine propriété par la collectivité et sont clôturés. Toute activité y est interdite à l'exception de l'exploitation de l'ouvrage. Ce périmètre vise à éviter la détérioration des forages et les déversements de substances polluantes à proximité immédiate ;

✓ le **périmètre de protection rapprochée** est destiné à protéger l'eau contre les migrations souterraines de substances polluantes. Dans ce périmètre, certaines activités peuvent être interdites (réalisation de forages, activités industrielles polluantes, bâtiments et rejets d'élevages, carrières ...) ou soumises à des prescriptions particulières ;

✓ le **périmètre de protection éloignée** (facultatif) prolonge le précédent et correspond à la zone d'alimentation du point d'eau. Certaines activités peuvent y être réglementées.

Sur le secteur de la ZPS, un seul captage utilisé pour l'adduction collective publique est présent. Il est protégé par des périmètres de protection immédiate et rapprochée.

D'autres ouvrages sont situés à proximité de la ZPS mais ni le captage en lui-même, ni ses périmètres ne sont concernés par les secteurs d'étude.

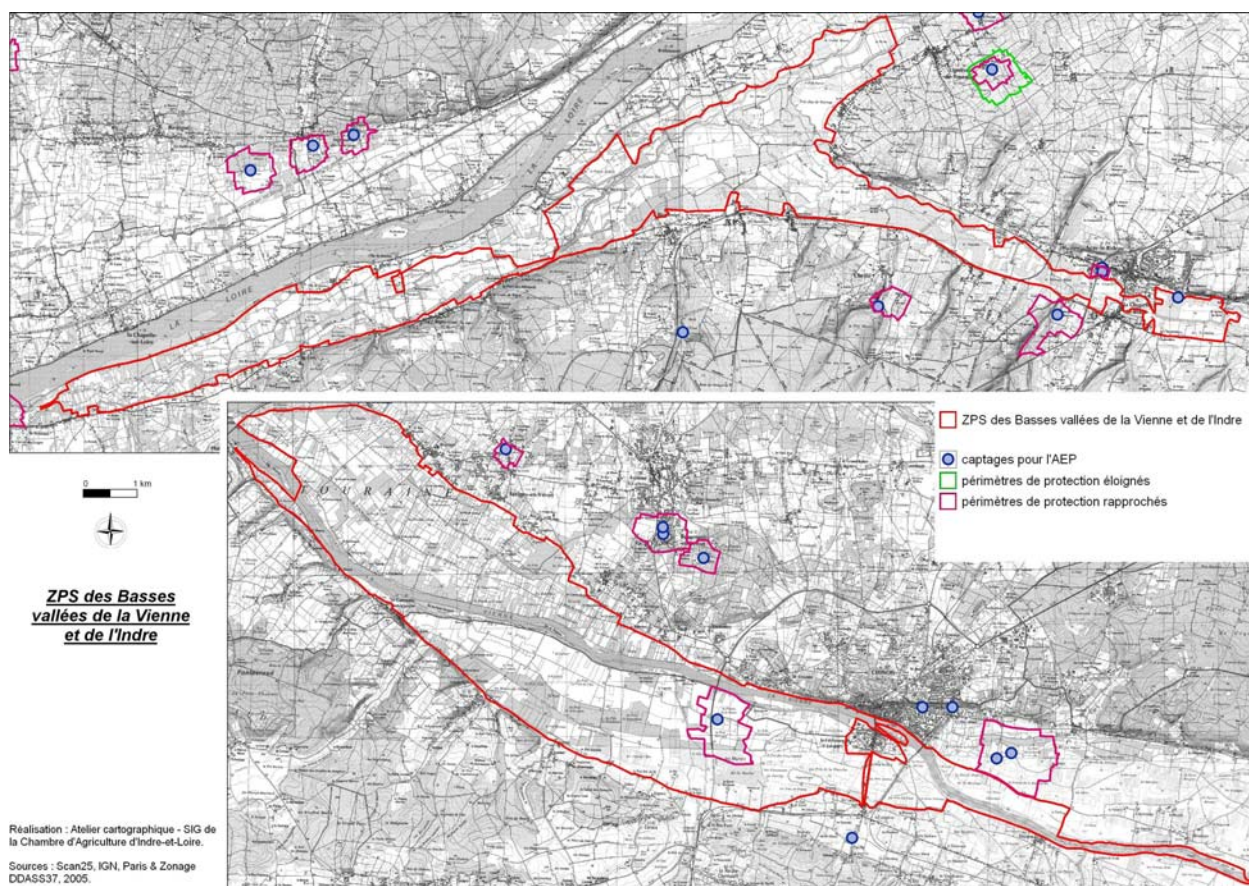


Figure 20 : Périmètres de protection des captages AEP sur et à proximité du site des Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre (CA37, 2007)

### ❖ Les outils de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Depuis la loi sur l'Eau de 1992, la gestion de l'eau s'effectue à l'échelle des 6 grands bassins hydrographiques nationaux, chacun doté d'un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). A l'intérieur de chacun de ces 6 grands bassins hydrographiques, des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) doivent être élaborés pour les bassins versants locaux et homogènes, en conformité avec les objectifs et grandes orientations de gestion établis par le SDAGE.

Les SDAGE et SAGE sont ainsi les nouveaux outils d'une planification concertée de la politique de l'eau.

Pour chaque SAGE, une Commission Locale de l'Eau (CLE) en élabore le contenu et veille à son application.

Fin 2006, les démarches de SAGE couvrent les trois-quarts du bassin Loire-Bretagne. Le nombre de SAGE approuvés au terme du 9<sup>ème</sup> programme devrait atteindre la quarantaine.

Cependant, actuellement, **aucun SAGE n'est présent sur le territoire de la ZPS.**

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a la possibilité d'aider financièrement les collectivités locales dans des projets portant sur certaines rivières : ce sont les Contrats de Restauration Entretien (CRE).

Sur le territoire d'étude, la rivière « le Vieux Cher » a bénéficié de ce type de contrat territorial.

Le ruisseau de l'Ariasse est actuellement en cours d'étude afin de bénéficier d'un tel contrat de rivière. Ces contrats territoriaux sont signés entre l'Agence de l'Eau et la collectivité porteuse du projet pour l'entretien et la restauration des milieux.



### 2.3.5. Population et aménagement du territoire

#### ❖ Population

#### Densité de population en 1999

D'après le dernier recensement général de 1999, le territoire de la ZPS s'inscrit sur des communes ayant globalement une densité inférieure à la moyenne départementale, laquelle est de 90 habitants/km<sup>2</sup>. Seules quelques communes ont une densité située juste au-dessus de la moyenne. La ville de Chinon (sous-préfecture du département) se démarque par une densité de population supérieure à 200 habitants/km<sup>2</sup>.

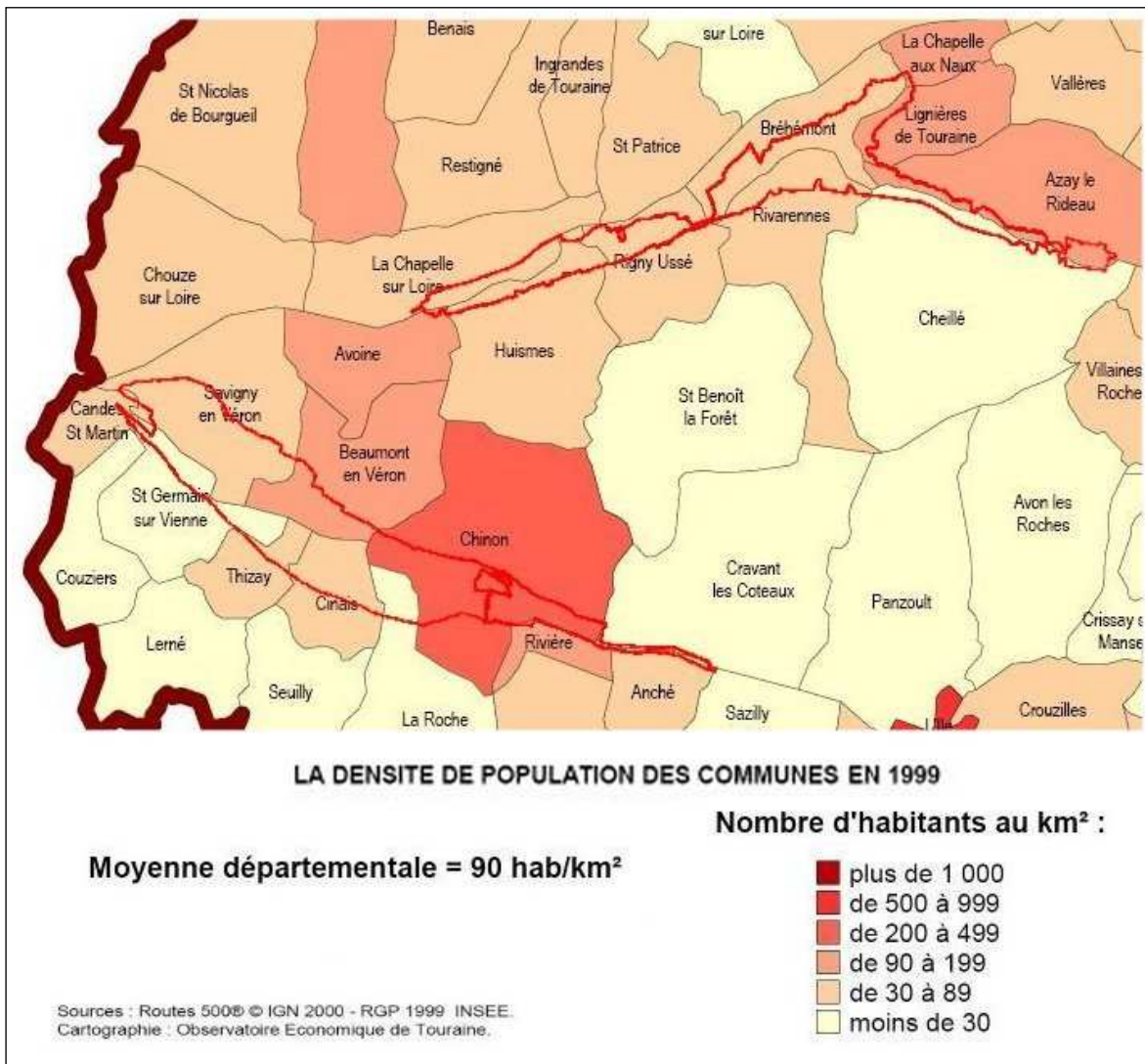


Figure 21 : Densité de population des communes de la ZPS en 1999  
(Observatoire économique de Touraine, 2007)



## Evolution de la population entre 1990 et 1999

Entre les deux derniers recensements généraux de la population (1990 et 1999), les populations communales ont subi des variations globalement faibles : 7 communes ont vu leur nombre d'habitants diminuer, 6 ont connu une augmentation inférieure à 5 %, et 9 ont vu leur population augmenter entre 5 et 14 %.

Pour connaître les populations communales en 1999, se reporter à l'annexe 2.

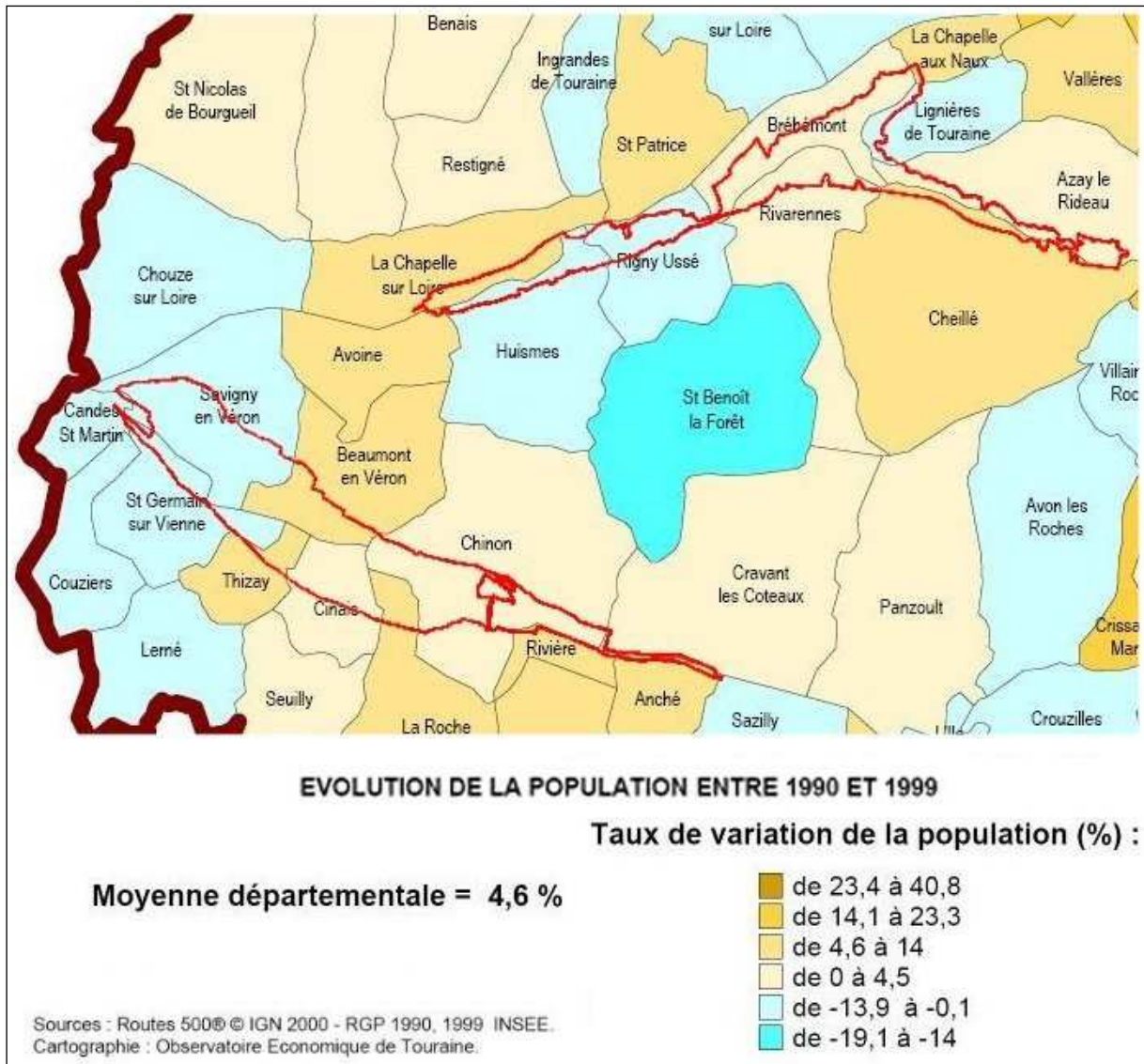


Figure 22 : Evolution de la population de la ZPS entre 1990 et 1999  
(Observatoire économique de Touraine, 2007)

## Evolution de la population depuis 1999

Depuis 1999, grâce aux recensements partiels intermédiaires, il apparaît que le nombre d'habitants a augmenté dans la majorité des communes de la ZPS. Sur les 13 communes du site qui ont été recensées depuis 1999 (en 2004, 2005 ou 2006), seules 2 ont enregistré une baisse de leur population (Chinon : - 1,1 % par an et Saint-Germain/Vienne : - 0,7% par an). Les 11 autres ont vu leur population augmenter. Cette hausse est globalement de l'ordre de + 1% par an. Les communes recensées ayant gagné le plus d'habitants sont La-Roche-Clermault (+ 1,9% par an entre 1999 et 2004) et Bréhémont (+ 2,3% par an entre 1999 et 2004)<sup>25</sup>.

## Indice de vieillissement en 1999

En 1999, l'indice de vieillissement présente des valeurs globalement élevées dans les communes de la ZPS. En moyenne dans le département, nous avons à peu près autant de jeunes de moins de 20 ans que de personnes de plus de 60 ans. Sur le territoire de la ZPS, seules 6 communes sur 22 ont plus de personnes de moins de 20 ans que de plus de 60 ans.

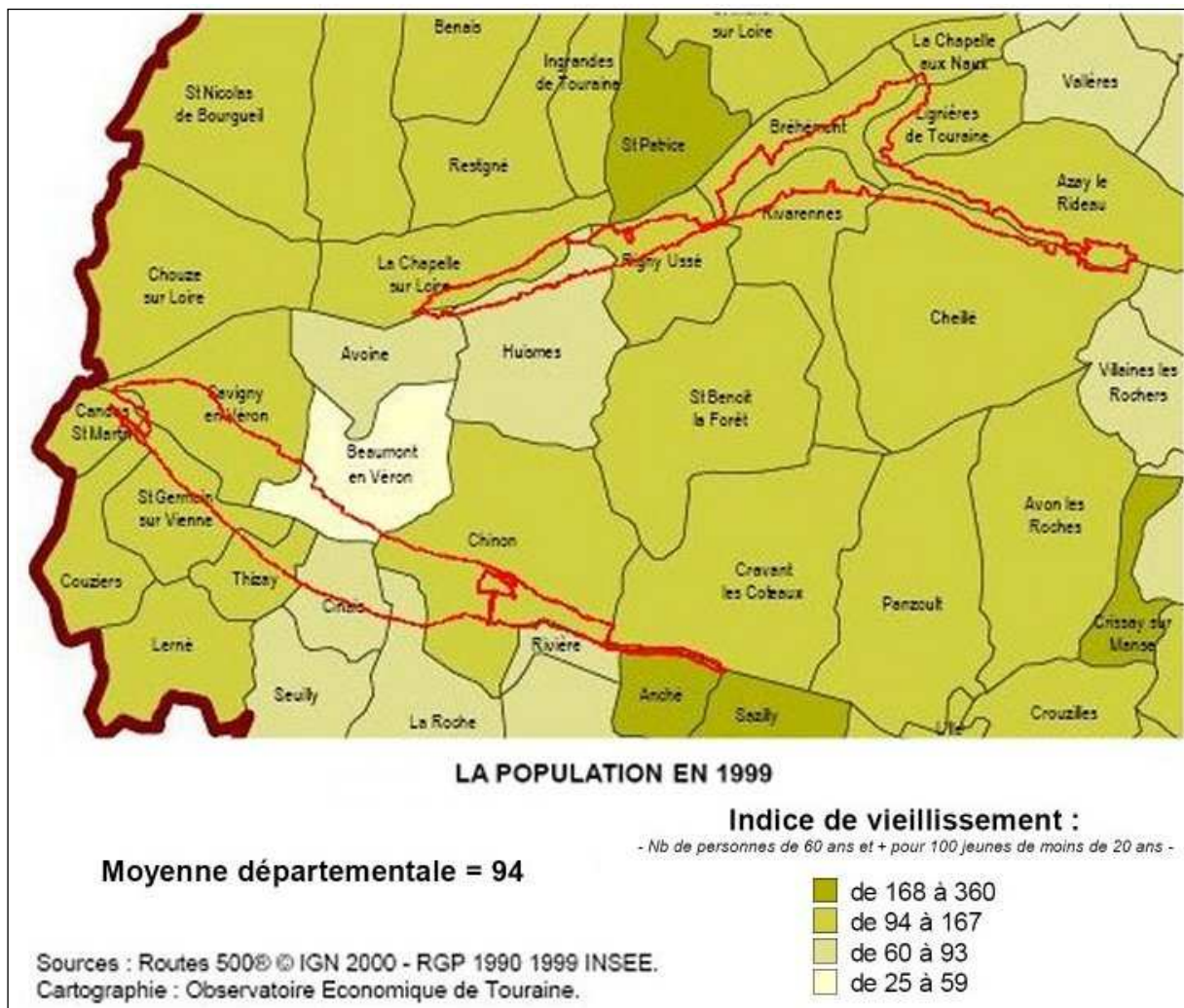


Figure 23 : indice de vieillissement de la population de la ZPS en 1999  
(Observatoire économique de Touraine, 2007)

<sup>25</sup> Source : I.N.S.E.E

## ❖ Entités intercommunales

### Un pays

Le site des Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre est entièrement inclus dans le territoire du Pays du Chinonais.

| Pays                                       | Date de création | Nombre total de communes adhérentes | Collectivités adhérentes  |
|--|------------------|-------------------------------------|---|
| <b>Syndicat Mixte du Pays du Chinonais</b> | 1998             | 81 communes                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil Général d'Indre-et-Loire</li> <li>• CC du Pays d'Azay-le-Rideau</li> <li>• CC du Pays de Bourgueil</li> <li>• Syndicat Intercommunal du Val de Vienne : regroupe :               <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ la CC du Véron</li> <li>➢ la CC de la Rive Gauche de la Vienne</li> <li>➢ la CC Rivière-Chinon-Saint-Benoît-la-forêt</li> </ul> </li> <li>• Syndicat Mixte Touraine Sud Ouest : regroupe :               <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ la CC du Bouchardais</li> <li>➢ la CC de Richelieu</li> <li>➢ la CC de Sainte-Maure-de-Touraine</li> </ul> </li> </ul> |

Figure 24 : Pays dont relève la ZPS

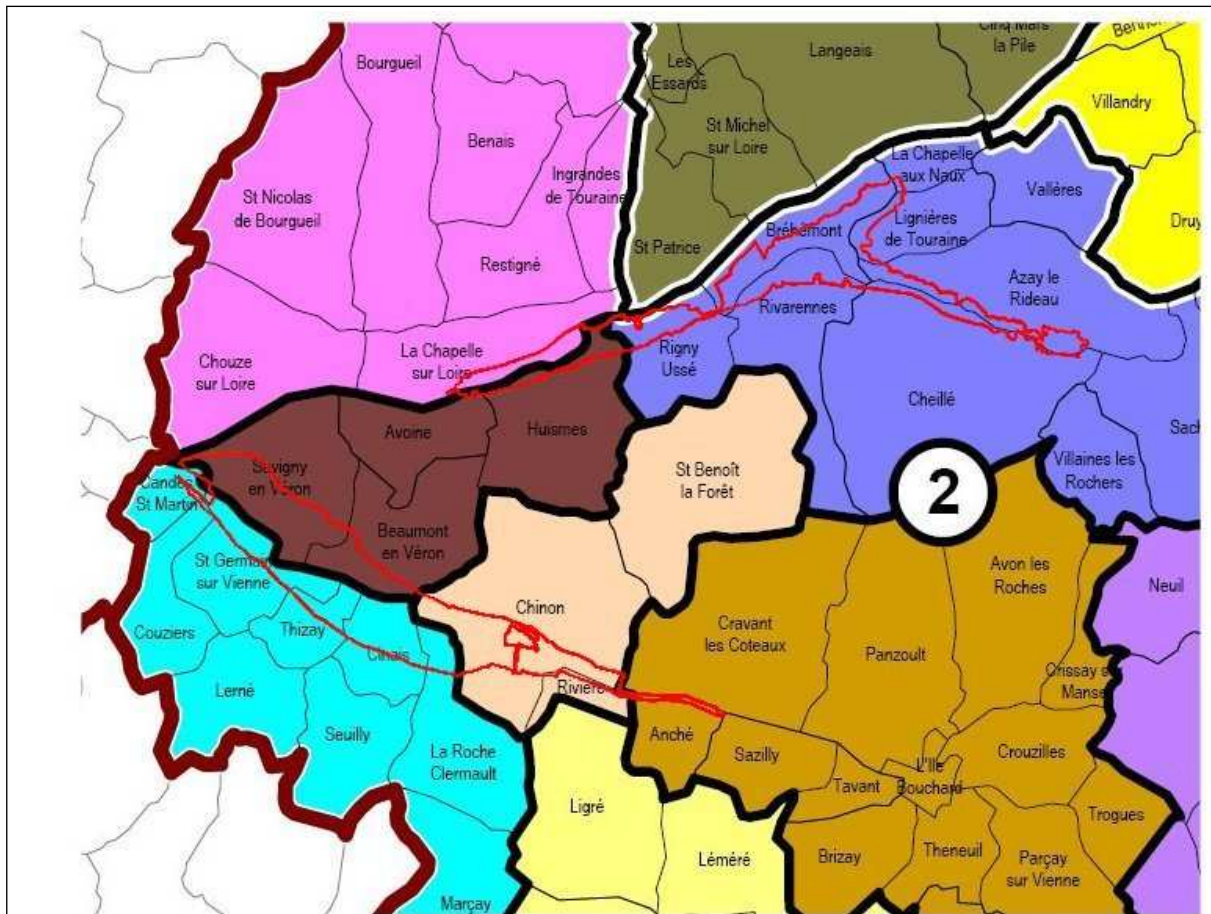
### Six Communautés de Communes

Bien que les communes de la ZPS relèvent toutes d'un même Pays, elles se partagent néanmoins entre 6 Communautés de Communes.

| Communautés de Communes                           | Date de création | Nombre de communes associées | Nombre total d'habitants | Communes concernées par la ZPS au sein de la CC  |
|---|------------------|------------------------------|--------------------------|--|
| <b>CC du Véron</b>                                | 2000             | 4                            | 7 367                    | 4 sur 4 : Avoine, Savigny-en-Véron, Beaumont-en-Véron, Huismes   |
| <b>CC de la Rive Gauche de la Vienne</b>          | 1993             | 9                            | 3 107                    | 6 sur 9 : Candes-Saint-Martin, Saint-Germain-sur-Vienne, Couziers, Thizay, Cinais, La Roche-Clermault                |
| <b>CC du Pays d'Azay-le-Rideau</b>                | 2000             | 12                           | 12 597                   | 7 sur 12 : Rigny-Ussé, Rivarennnes, Cheillé, Bréhémont, Lignièrres-de-Touraine, Azay-le-Rideau, La Chapelle-aux-Naux |
| <b>CC de Rivière-Chinon-Saint-Benoît-la-Forêt</b> | 2001             | 3                            | 10 525                   | 2 sur 3 : Chinon, Rivière  |
| <b>CC du Bouchardais</b>                          | 2002             | 15                           | 7 139                    | 2 sur 15 : Cravant-les-Coteaux, Anché  |
| <b>CC du Pays de Bourgueil</b>                    | 2001             | 9                            | 12 540                   | 1 sur 9 : La Chapelle-sur-Loire  |

Figure 25 : Communautés de Communes dont relève la ZPS





### LES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

#### 2 - Pays du Chinonais

- C.C. de la Rive Gauche de la Vienne
- C.C. de Rivière Chinon St-Benoit
- C.C. du Bouchardais
- C.C. de Ste-Maure-de-Touraine
- C.C. du Pays de Bourgueil
- C.C. du Pays de Richelieu
- C.C. du Pays d'Azay-le-Rideau
- C.C. du Véron

#### Pays Loire Nature

- C.C. Touraine Nord Ouest

#### Pays Indre et Cher

- C.C. de la Confluence

- Limite de commune
- Limite d'E.P.C.I.
- Limite de Pays
- Limite de département

Sources : Routes 500® © IGN 2000 - Préfecture d'Indre et Loire.

Cartographie : Observatoire de l'Economie et des Territoires de Touraine, janvier 2007.

Figure 26 : Les différentes structures intercommunales de la ZPS  
(Observatoire économique de Touraine, 2007)



## ❖ Documents d'urbanisme

Sur l'ensemble du site, plus des  $\frac{3}{4}$  des communes sont d'ores et déjà dotées d'un document d'urbanisme (15 Plans d'Occupation des Sols (POS) et 5 Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)). Seules deux communes n'en sont pas munies (Anché et Cravant-les-Coteaux), mais elles sont actuellement en cours de réflexion avec la Communauté de Communes du Bouchardais pour élaborer un PLU intercommunal.

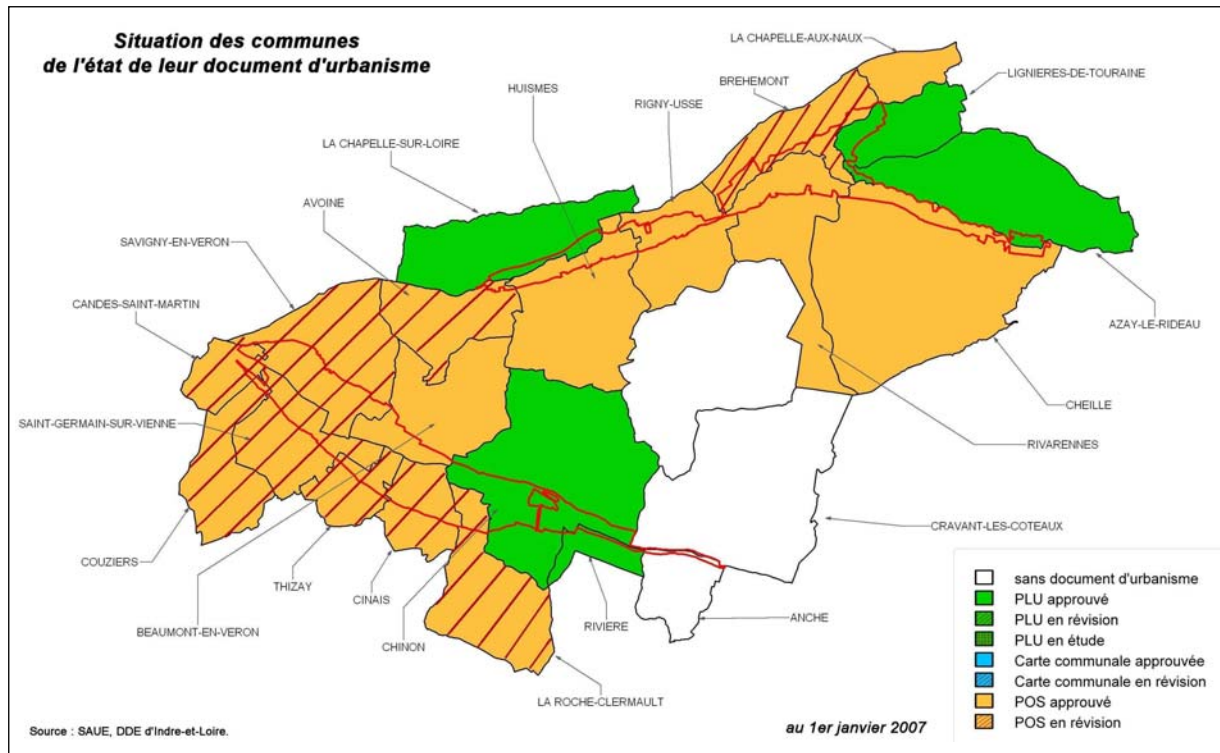


Figure 27 : Etat des documents d'urbanisme des communes de la ZPS (DDE37, 2007)

Parmi les communes déjà dotées d'un document d'urbanisme, six sont également en cours d'élaboration d'un PLU intercommunal avec la Communauté de Communes de la Rive Gauche de la Vienne.

Trois autres communes possédant actuellement un POS sont en cours de révision afin de se doter prochainement d'un PLU.

Une pression d'urbanisation croissante se fait sentir sur toutes les communes, même les plus rurales. Cette pression les incite à investir dans un document d'urbanisme avec un règlement conséquent, même si pour certaines, l'investissement financier et humain est une charge importante.

La pression d'urbanisation se mue en pression foncière qui passe progressivement à un niveau assez élevé sur l'ensemble de la ZPS. Cependant, des variations notables persistent d'un lieu à l'autre notamment en lien avec plusieurs éléments de l'aménagement du territoire tels que les infrastructures routières (D 751 (Tours-Chinon), A 85 (Tours-Angers), etc.) ou les pôles d'activités (deux pôles d'activités importants à proximité immédiate de la ZPS : le Centre Nucléaire de Production d'Electricité et ses activités associées à Avoine/Chinon, et les zones d'activités d'Azay-le-Rideau).

## ❖ Equipements linéaires

### Réseau routier

Le réseau routier national et départemental est quasiment absent de la ZPS. Il est présent en bordure de site ou traverse ponctuellement la zone dans sa largeur pour desservir certains pôles alentours plus fortement peuplés. Par contre, la ZPS présente un réseau routier secondaire particulièrement dense, ce qui est lié notamment à un habitat humain éparé. Cet habitat se retrouve, en général, soit en bordure du site (parties les plus hautes et donc les moins sensibles aux montées des eaux), soit en lien avec les levées qui permettent de rehausser les niveaux des habitations et autres bâtiments.

### Réseau ferré

Le réseau ferré présent sur la zone se limite à deux lignes à faible trafic. Ces lignes longent essentiellement la zone et ne la traversent qu'à deux endroits sur des portions très limitées.

### Lignes électriques

Un autre ensemble d'équipements linéaires est formé par les lignes de transport d'énergie électrique. Le réseau de distribution (basse et moyenne tensions) couvre l'ensemble du territoire de la ZPS mais ne pourra être géoréférencé précisément qu'au moment d'études plus fines des secteurs les plus sensibles.

Par contre, la proximité du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Chinon conduit à la présence sur les 2 secteurs du site de lignes de transport d'électricité à très haute tension.

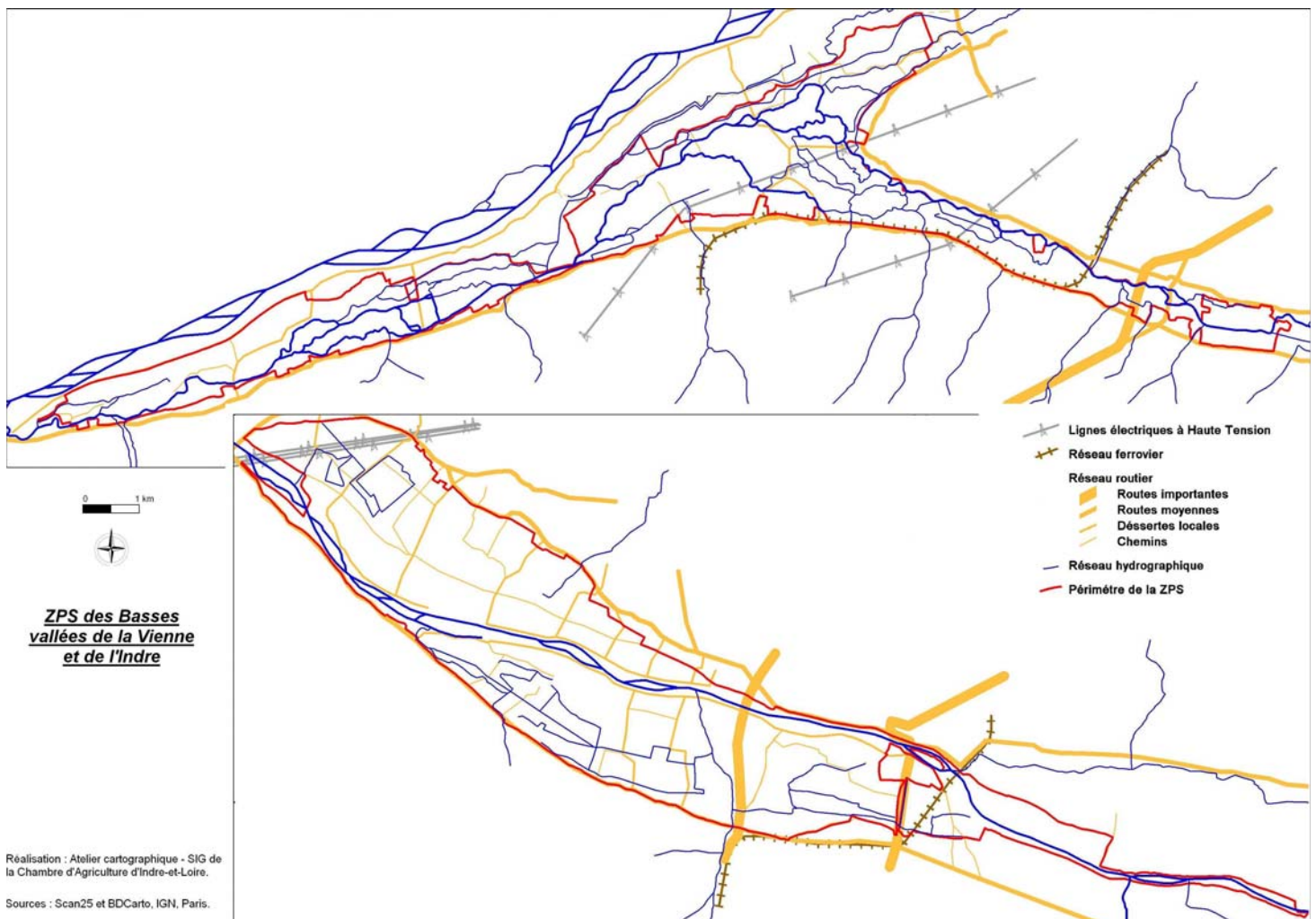


Figure 28 : Les réseaux linéaires de la ZPS (CA37, 2007)

### ❖ Installations classées

Du fait qu'elle se situe dans les parties inondables des vallées, la ZPS ne comporte que peu d'activités soumises aux déclarations ou autorisations dites des « Installations classées » au titre de la protection de leur environnement (pour la santé humaine, la sécurité, la salubrité, l'agriculture, la protection de la nature, la conservation des sites et des monuments du patrimoine....). Selon la gravité du danger ou des répercussions en cas d'accident, ces installations sont soumises à déclaration ou autorisation auprès des services de l'Etat.

Les quelques installations classées du site sont généralement liées au milieu agricole (élevage). Les exploitations agricoles peuvent potentiellement avoir leurs sites déclarés (stabulations ou bâtiments...) proches des pâtures pour éviter les déplacements trop importants d'animaux.